

28 fév 2019 -18:07

Ordre du jour du Conseil des ministres électronique du 1er mars 2019

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.belgium.be.

- Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes
- Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance
- Modification de la dénomination d'une zone de secours de Flandre orientale
- Planification d'urgence et gestion de situations de crise
- Soutien à la participation de la Belgique à l'initiative conjointe EuroHPC
- Modification temporaire du statut des agents de l'Etat dans le cadre du Brexit
- Collecte sélective de détecteurs de fumée ioniques usagés
- Modifications concernant le règlement des services de renseignement et de sécurité
- Entrée en vigueur de l'utilisation obligatoire de la prescription électronique de médicament pour patients ambulants
- Modalités d'octroi des subsides annuels pour les couples d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'environnement
- Activités maritimes dans le cadre du Maritime Capacity Building 2019
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be